



BOISNIER

39240 THOIRETTE-FRANCE
TEL: 04.74.76.80.53 FAX: 04.74.76.85.33

NOTICE DE MONTAGE

Avant toute opération, consulter les informations générales au verso

- PARE CHOCS :

- DEMONTAGE

- DECOUPE A REALISER

oui

- DECOUPE VISIBLE

oui

- TROUS A REALISER

oui

- Déposer le pare chocs:

- Déposer l'enjoliveur de serrure de coffre (4 capuchons + 4 vis cruciformes)

- Déposer les anneaux d'arrimage 2 vis

- En dessous, dévisser 2 vis

- Déposer les feux (2X2 écrous)

- Dans le coffre, enlever les 2 vis cruciformes et déposer la grille d'aération (1 vis cruciforme), remonter les 2 pattes ainsi que le plastique

- Déposer les 2 caoutchoucs ainsi que les 2 écrous

- Tirer sur le pare chocs et enlever les 2 renforts plastique (2X2 écrous).

Montage :

- Découper les 2 renforts plastique sur une hauteur de 60 mm + une entaille par rapport à l'axe sur une largeur de 60 mm et une hauteur de 5 mm par rapport à la coupe précédente, remonter les 2 renforts avec la visserie

- Présenter l'attelage et repérer les points de fixation, percer les points au niveau avant des bras à Ø 11.

- Fixer la ferrure à l'aide de (2) + (R)

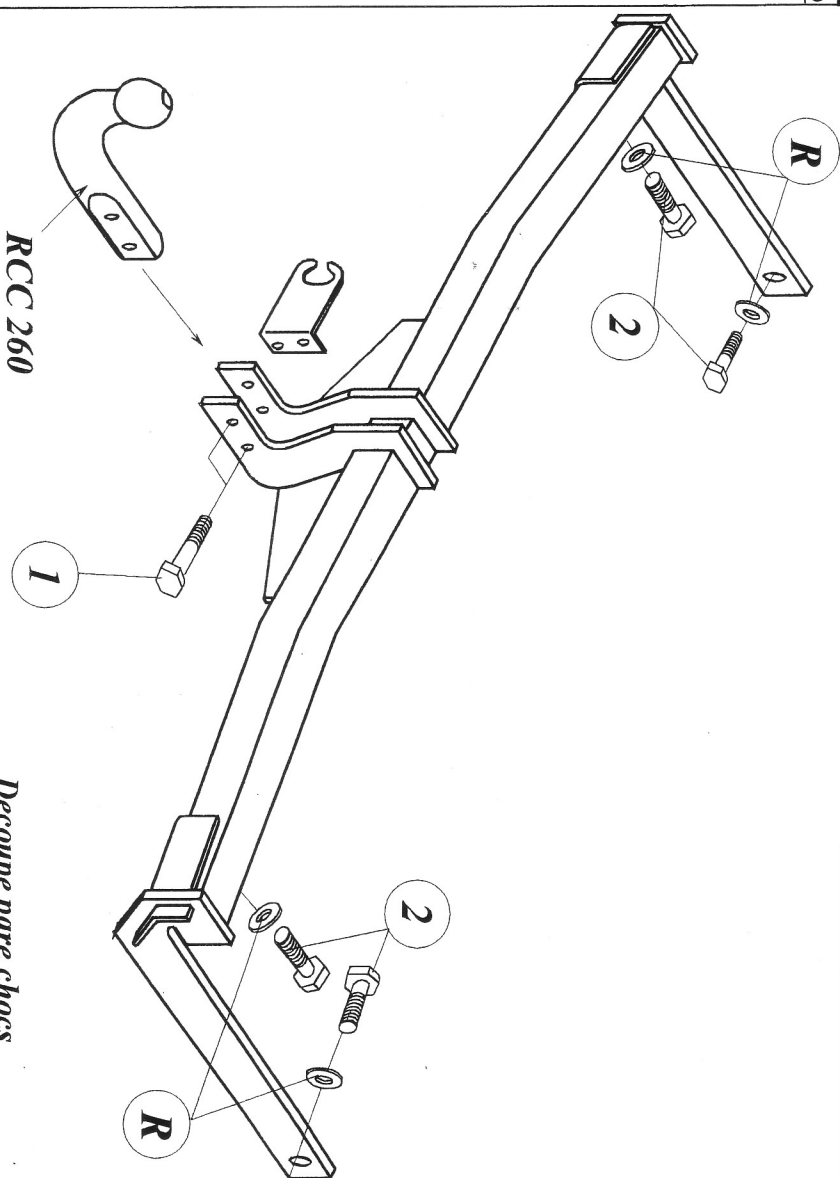
- Bloquer toute la visserie (voir tableau des couples de serrage).
Nota : L'axe de la boule ne doit pas se situer à moins de 350 mm du sol.

- Remonter le pare chocs après avoir pratiquer la découpe suivant schéma.

VISSERIE : Diamètres	8	10	12	14	16
Couples de serrage	CL 8.8	2.3	4.5	8.0	13.0
(daN.m)	CL 10.9	3.2	6.5	11.0	17.5
					27.0

CITROËN XM
Berline

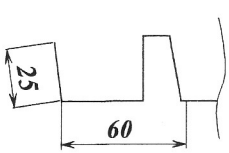
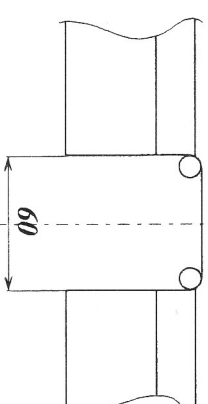
REF. 01146A
N° CE : 00.0862



RCC 260

Decoupe pare chocs

Rep.	Nb.	Désignation
1	2	Boulons Ø 12 X 60 + W
2	4	Boulons Ø 10 X 40 + W
R	4	Rondelles Ø 10/22 M



Vue de face

Vue de côté

IP 400

DATE :

IND. :

POSE :**INFORMATIONS GENERALES**

- Nous vous conseillons vivement de lire attentivement le manuel d'utilisation de votre véhicule, sur le sujet, et la notice de montage de la ferrure d'attelage, puis de repérer les différents points de fixation avant d'entreprendre la pose.
- Sur une coque de véhicule des écarts de montage ou de soudage étant courants, il est nécessaire de présenter l'attelage sous le véhicule avant d'effectuer le perçage des trous de fixation, éventuels.
- Le constructeur pouvant modifier un véhicule en cours d'année, nous avertir en cas d'impossibilité de montage.
- Afin d'obtenir des liaisons correctes entre le véhicule et sa ferrure d'attelage, il importe d'éliminer correctement les diverses surépaisseurs (mastics, cire, etc...) pouvant se trouver sur les surfaces concernées. Si nécessaire, protéger avec un produit antirouille les surfaces métalliques découvertes.
- Dans le cas où (le/les) anneaux de remorquage sont à supprimer, le remorquage se fera naturellement et avantageusement avec la ferrure d'attelage.
- Branchement électrique, 1 schéma de câblage est joint au faisceau standard livré avec la ferrure.
- Pour les véhicules équipés d'un ordinateur de bord ou d'une centrale électronique de contrôle, avec ou sans système SYP (synthèse parole), consulter et respecter la notice spécifique contenue dans le manuel d'entretien du véhicule, à défaut se procurer cette notice auprès du concessionnaire.

RECOMMANDATIONS GENERALES D'UTILISATION :**- INDICATIONS PORTEES SUR LA PLAQUE CONSTRUCTEUR :**

S = Charge **MAXIMUM VERTICALE** sur la rotule de l'attelage, autorisée par le constructeur du véhicule.

 = Charge tractable **MAXIMUM** autorisée, pour le type de véhicule le plus puissant de la gamme.

- Pour connaître le poids tractable MAXI. autorisé pour votre véhicule, consulter votre carte grise.
- PTR (Poids Total Roulant) moins PTC (Poids Total en Charge) donne le poids de la remorque en charge (Poids tractable maxi).
- A 50 X : Classification européenne de ce type d'attelage
- e2 : Pays d'homologation 2 = FRANCE
- D : Charge d'essai d'homologation.
- CE : N° d'homologation européenne.
- : Date de fabrication.

- VISSERIE :

Resserrer toute la visserie après 500 kms de traction.

NOTA : le poids réel de la remorque attelée derrière un véhicule ne peut dépasser de plus de 30 % le poids réel de celui-ci (article R 54.1).

-UTILISATION EN TOUT TERRAIN :

Dans ce cas d'utilisation, la charge tractable maxi doit être diminuée de 50 % en adoptant une conduite la plus souple possible et en limitant la vitesse suivant la configuration du terrain à un maximum de 30 km/h.

- GARANTIE :

Nos ferrures d'attelage sont garanties 2 ans (à partir de la date de montage d'origine et condition de montage et d'utilisation correcte).